

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Février 2024**

**41x24**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal est informé que l'association :

- POUR LA DÉFENSE ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE – Siret 509 234 286 000 18 –  
13 bis rue Jean Aicard 13170 Les Pennes-Mirabeau.

Représentée par sa Présidente, madame Christiane Landi, dont l'objectif est la conservation et défense du patrimoine à travers, notamment, l'organisation de manifestations pour promouvoir la culture provençale et les traditions, a présenté un dossier de subvention auprès des services municipaux, ce dernier étant complet, il est proposé de lui attribuer une subvention pour un montant de : 3950€.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association pour la défense et la conservation du patrimoine pour un montant de : 3950€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 34  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ**

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL